

## Des avancées significatives ... ... obtenues par la CFDT !

**Pour le TPA :** bénéficie du TPA dès 55 ans, et cette fois acquis par tacite reconduction jusqu'au départ en retraite ou l'entrée en TPS.

**Pour le TPS sur 3 ans, avec plus de temps libéré !:**

Formules TPS	Rémunération sur 3ans	Rythme de travail	Temps libéré (avant retraite)	Validation retraite
Formule 75 %	75 %	50 % sur 2 ans	1 an	100%
Formule 65 %	65 %	50 % sur 1 an	2 ans	100%
<b>Formule 80 % (*)</b>	<b>80 %</b>	<b>50 % sur 3 ans</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

(\*) Réservée au mécénat de compétences, nouvelle formule obtenue lors de cette négociation.

**Pour le TPS sur 5 ans, vrai dispositif pour les générations « 56, 57 et 58 » :**

Formules TPS	Rémunération sur 5 ans	Rythme de travail	Temps libéré (avant retraite)	Validation retraite
<b>Formule 65 %</b>	<b>65 %</b>	<b>60 % sur 2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>100%</b>

### La CFDT revendique encore :

- ↪ Une augmentation de la rémunération des dispositifs et des garantie de revenu minimum.
- ↪ Un engagement sur l'emploi à travers les 4000 recrutements prévus et les 5000 alternants présents annuellement.
- ↪ La possibilité pour les fonctionnaires de bénéficier du TPS jusqu'à obtention des 75% de leur dernier indice.
- ↪ **L'ouverture d'une période de choix pour les personnels en TPI de l'accord actuel**, leur permettant d'opter pour les nouveaux TPS (l'avenant n°2 de l'accord actuel restera valable).

Il reste deux séances de négociations (les 7 et 13 décembre) pour que ces revendications aboutissent !

**S'engager**  
[ et ne rien lâcher ]